



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 9 juillet 2017

N° 39

## **DEMENTI : FISCALITE DU LIVRET A**

Le JDD évoque dans l'édition du jour, des réflexions sur la fiscalité du livret A. Outre qu'aucune question n'a été posée sur ce sujet lors de l'entretien du Ministre Gérald DARMANIN avec le JDD, il n'a jamais été question de remettre en cause le régime social et fiscal du livret A. Le projet de loi de finances pour 2018 n'inclura donc aucune mesure en ce sens.

Les réflexions évoquées sont conduites dans le cadre du Conseil des prélèvements obligatoires, une instance de réflexion libre et indépendante rattachée à la Cour des comptes. Ses travaux éclairent mais n'engagent pas le Gouvernement.

Service de presse de Bercy : 01 53 18 33 80